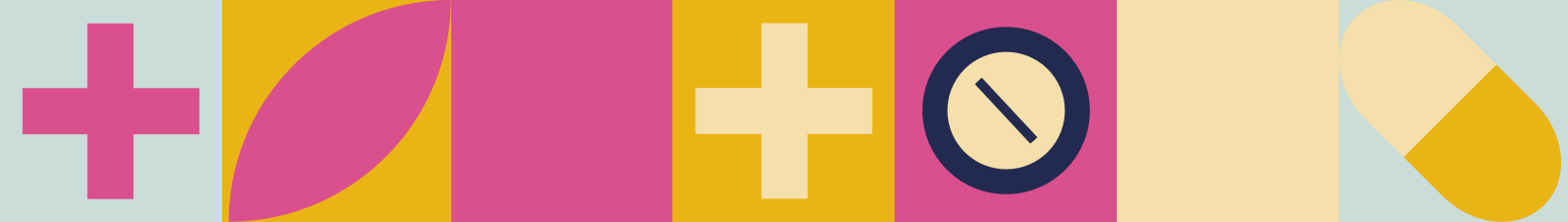


DEUST

Préparateur Technicien
en Pharmacie

Bienvenue à l'IFMP

Livret d'accueil
2026-2027



Le mot du directeur

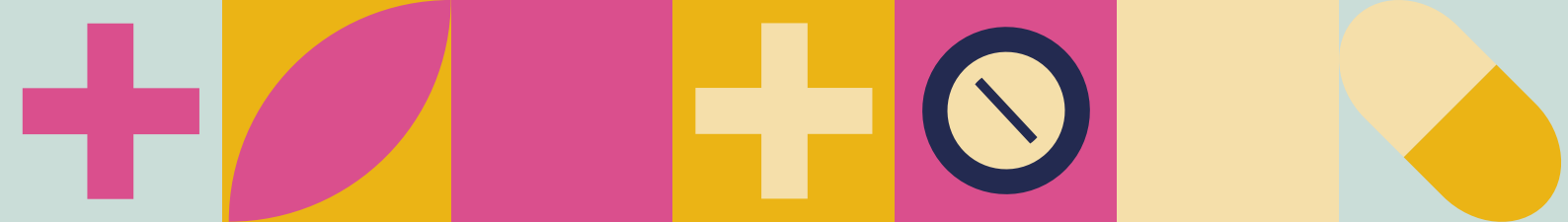
« Partenaire des officines, des cliniques et des hôpitaux, nous sommes fiers de former depuis plus de 70 ans les préparateurs en pharmacie issus des trois départements : 13, 04 et 05, sur notre site principal à Marseille, sur notre antenne alpine à Sisteron ainsi que sur notre antenne à Aix les Milles.

Notre centre de formation a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner dans leur projet professionnel les candidats en DEUST Préparateur Technicien en pharmacie et de les aider dans leur recherche d'entreprise. Fort d'une équipe de formateurs professionnels en activité, les alternants bénéficient, durant deux années, d'une formation scientifique et technique de qualité adaptée aux enjeux professionnels et aux exigences du métier de dispensation du médicament. Nos diplômés se placent très facilement dès leur sortie en raison de la pénurie de préparateurs sur Marseille ; 40 % restent même dans l'entreprise qui les a formés.

Nous poursuivons par ailleurs notre action auprès des préparateurs diplômés pour développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle. À cet effet, nous leur proposons de se spécialiser pendant une année de formation supplémentaire en CQP Dermocosmétique pharmaceutique, CQP dispensation du matériel médical à l'officine et CQP Phytothérapie, Aromathérapie, Herboristerie.

Certifié Qualiopi, l'IFMP met à votre disposition des équipes administratives et pédagogiques toujours à votre écoute pour vous satisfaire et trouver des solutions adaptées à vos besoins. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et venez nous parler de vos projets. »

M. Tony METTEZ



Sommaire



01. DÉCOUVRIR L'IFMP

Un peu d'histoire
L'IFMP en chiffres

- 05
- 06



02. VOTRE QUOTIDIEN À L'IFMP

Contacts pédagogiques
L'équipe IFMP
Votre parcours de formation
Les outils numériques
Développement durable
Droits et devoirs de l'apprenti

- 08
- 09
- 10
- 14
- 15
- 16



03. INFOS PRATIQUES

Restauration et accès aux centres
Aides et contacts utiles

- 19
- 22



04. APRÈS LE DEUST

- 24



05. RESSOURCES

F.A.Q.
Lexique

- 26
- 27

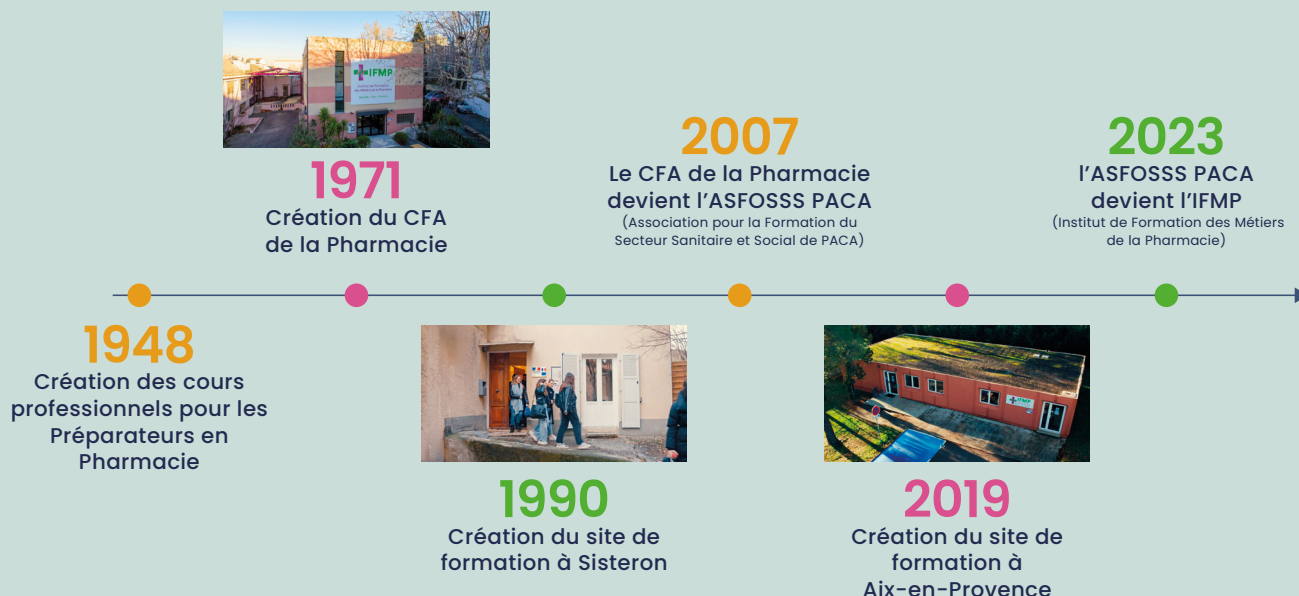
01.

Découvrir l'IFMP



Un peu d'histoire

Plus de 70 ans d'engagement au service de la formation en pharmacie.



Sa mission principale

L'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP) a pour mission de former par la voie de l'alternance les futurs Préparateurs Technicien en Pharmacie, collaborateurs directs des pharmaciens.

Ces formations s'appuient sur un partenariat étroit avec les entreprises (officines, cliniques, hôpitaux). La vocation de ce dispositif est de garantir des personnels compétents au circuit de dispensation du médicament.

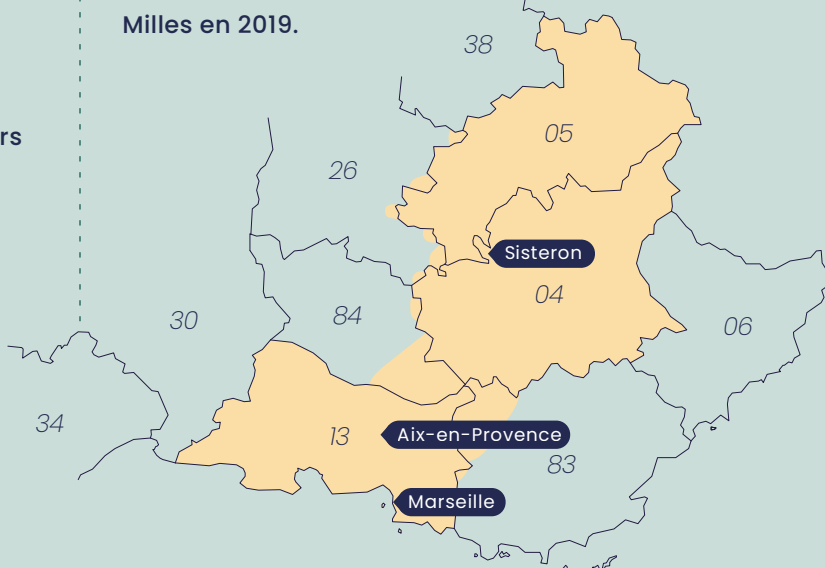
Par ailleurs, notre organisme spécialise l'ensemble du personnel officinal à travers différents certificats de qualification professionnelle (CQP) adaptés aux évolutions du métier et aux besoins spécifiques de la profession : CQP Dermocosmétique, CQP Dispensation du matériel médical, CQP Phytothérapie, Aromathérapie, Herboristerie.

Sa place sur le territoire régional

Son aire de recrutement comprend les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et les bassins d'emploi d'Apt, de Pertuis et de Saint-Maximin.

Un site de formation couvrant les deux départements alpins (04 et 05) a été créé à Sisteron en 1990.

Un autre site de formation est né à Aix les Milles en 2019.



L'IFMP en chiffres

1500 m² de salles de cours et de salles de travaux pratiques réparties sur **3 sites**

→ **Le site principal de Marseille** pour les apprentis des Bouches-du-Rhône comprend 3 bâtiments :

- 1. Royer** : 3 laboratoires, 52 postes équipés pour préparer et conditionner les médicaments et 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.
- 2. Rigaud** : 4 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, 1 salle informatique et salle de ressources.
- 3. Raybaut** : 1 salle de cours pour les CQP. Une pharmacie expérimentale et une salle de matériel médical.

→ **Le site de formation de Sisteron** pour les apprentis des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes : 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.

→ **Le site de formation d'Aix les Milles** pour les apprentis du bassin Aixois : 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.



Les TP pour Sisteron et Aix sont organisés 4 fois par an (DI uniquement) dans les laboratoires de Marseille.



350

apprenants formés chaque année



27

enseignants et formateurs en DEUST.

Ils se partagent les matières d'enseignement général et professionnel (pharmaciens, préparateurs et enseignants spécialistes dans leur domaine).

Les travaux pratiques sont dispensés par des préparateurs en pharmacie en poste en officine.

Taux de réussite à l'examen du BP Préparateur en Pharmacie :

Session	Présents	Admis	Taux IFMP
2019	110	97	88 %
2020	124	110	89 %
2021	118	102	86 %
2022	145	117	81 %
2023	142	128	90 %
2024	128	107	83 %

Taux de réussite à l'examen du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie :

Session	Présents	Admis	Taux IFMP
2024	28	22	79 %
2025	143	124	87 %
2026	-	-	-

02.

Votre quotidien à l'IFMP



Contacts pédagogiques

Notre équipe vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à votre insertion professionnelle.



ACCUEIL DU PUBLIC

IFMP Marseille

38 rue Bénédict,
13004 Marseille



Lundi au vendredi :
7h45 – 16h00

Fermé le mercredi



04 91 84 00 00



www.ifmpharmacie.fr



SITES DE FORMATION

Site de Sisteron

45 place René Cassin
04200 Sisteron

Site d'Aix les Milles

670 rue Jean Perrin
13100 Aix les Milles

Pas d'accueil du public

ACCUEIL DES APPRENANTS



SERVICE APPRENTISSAGE

(-30 ANS ET BÉNÉFICIAIRES RQTH)

Céline COULOMB

Référente Apprentissage
Référente Social
Référente Handicap



04 91 84 00 04



coulomb@ifmpharmacie.fr



Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :
8h00 – 16h00



SERVICE APPRENTISSAGE

(30 ANS ET + ET CQP)

Stéphanie COMBE

Référent
Formation Continue
Référent
Ressources Humaines
Référente CQP



04 91 84 00 02



combe@ifmpharmacie.fr



Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :
8h00 – 16h00



OUVERTURE DU PORTAIL D'ENTRÉE (IFMP MARSEILLE)

	MATIN	SOIR
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h00 – 8h30	16h00 – 18h00



En dehors de ces horaires,
veuillez sonner à SURVEILLANT CFA

L'équipe IFMP

Une équipe administrative et pédagogique mobilisée pour accompagner chaque étudiant.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

 Tony METTEZ Directeur IFMP	 Delphine PARENT Responsable Pédagogique Référente Communication	
 Cécile RAINAUD Coordinatrice des enseignements techniques et technologiques	 Josiane MOSCA Responsable du site de formation de Sisteron	 Céline COULOMB Référent Apprentissage, Social et Handicap
 Stéphanie COMBE Référent Formation Continue et CQP	 Vanessa GUILLOUD Référente Accueil Administratif, Mobilité, Qualité et Communication	 Magali PALANQUE Agent polyvalent de maintenance et sécurité

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DEUST

Mme BELENGUIER APP* Chimie Botanique Phytothérapie-Pharmacognosie Aromathérapie Homéopathie Mme BLANC Diététique et micronutrition Mme BOUDIA APP* Biologie Chimie Dispensation Mme CASALINI APP* Dispensation Législation Mme CHARRIER Diététique et micronutrition	M. CHILD Droit du travail M. CORNILLE APP* Dispensation Bactériologie Microbiologie Immunologie Infectiologie Toxicologie Hématologie ETP* Mme DEBREE TP* Mme DEPEYRE Botanique Homéopathie Pharmacognosie Phytothérapie Aromathérapie Mme ERAU Toxicologie	Mme ESCARRAT ETP* Dispensation Homéopathie M. GALLIER APP* Mme GIRARD Gestion Droit du travail Mme GHAZARIAN APP* Législation Botanique Mme IVALDI Bactériologie Microbiologie Immunologie Infectiologie Homéopathie Pharmacognosie M. JUZIAN APP*	Mme MAGNIER APP* Biochimie Biologie Mme MOLLET APP* M. MOTOG Chimie Galénique Biochimie Biologie Mme PARET APP* Mme PIERRISNARD Phytothérapie Botanique Pharmacognosie Aromathérapie Diététique et micronutrition M. PLANARD APP* DM*	Mme PLANARD Gestion Toxicologie Hématologie Mme RAINAUD TP* Galénique Mme RATEAU TP* M. RIO Phytothérapie Pharmacognosie Aromathérapie Mme SIMON Infectiologie M. SOLARI Gestion Droit du travail Législation
---	--	--	---	--

*APP (Anatomie, Pathologie, Pharmacologie) *TP (Travaux Pratiques) *DM (Dispositifs médicaux)
 *ETP (Education thérapeutique du patient)

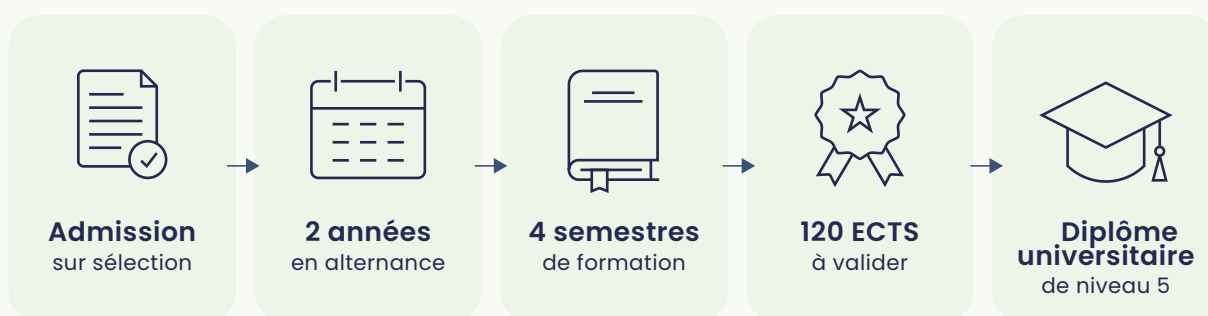


Un formateur référent et un délégué de classe sont nommés à chaque rentrée de septembre.

Votre formation en un coup d'œil

Le DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie est une formation en alternance qui prépare aux missions de dispensation, de conseil, de prévention et de gestion en pharmacie d'officine.

VOTRE PARCOURS AU DEUST



LES INFOS CLÉS DE VOTRE FORMATION

2 ans

de formation en
alternance

120 ECTS

crédits européens
à valider

Alternance

14h à l'IFMP
+ 21h en pharmacie / semaine

20 à 30

apprenants
par classe

6

blocs de
compétences

Niveau 5

Diplôme universitaire reconnu,
profession réglementée



Le DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie prépare aux métiers de la dispensation, du conseil, de la gestion des produits de santé et de l'accompagnement du patient.

OBJECTIFS

✓
Analyser une prescription et sécuriser sa délivrance

✓
Préparer et délivrer les produits de santé

✓
Réaliser les préparations pharmaceutiques

✓
Conseiller et accompagner les patients

✓
Participer aux actions de prévention et de santé publique

✓
Gérer les stocks, commandes et flux de produits

✓
Collaborer avec les professionnels de santé

✓
Assurer la qualité, la traçabilité et la sécurité des activités

✓
Agir avec responsabilité au sein de l'équipe officielle

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC VISÉ	<i>Apprentissage</i> • Candidats de moins de 30 ans • ou bénéficiaires d'une RQTH <i>Formation continue</i> • Salariés et demandeurs d'emploi de 30 ans et plus
CONDITIONS D'ACCÈS	<i>Sélection via Parcoursup</i> • Baccalauréat général • Baccalauréat technologique (ST2S ou autre) • Baccalauréat professionnel (avec accompagnement pédagogique) <i>Sélection hors Parcoursup</i> • PASS validé • Autre formation post-bac • Diplôme reconnu équivalent Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou de professionnalisation associé.
DURÉE	• 24 mois de formation en alternance (14h à l'IFMP + 21h en pharmacie par semaine). • 4 semestres – 120 ECTS. • 430h de formation (année 1) + 420h de formation (année 2) • 12 semaines de formation pratique par année
NOMBRE DE PARTICIPANTS	• 20 à 30 participants par classe
COÛT	• APP : 17 100 € (8 550 € par année) / FC : 17 000 € (8 500 € par année)

LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

BLOC 1

Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge

- Analyser la conformité d'une prescription
 - Préparer et délivrer médicaments, dispositifs médicaux et produits de santé
- Réaliser les préparations pharmaceutiques
- Informer, conseiller et accompagner le patient
- Conseiller en nutrition, cosmétique et hygiène

BLOC 2

Traiter les informations liées aux activités professionnelles au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

- Communiquer avec les professionnels de santé
- Participer à la formation des nouveaux collaborateurs
- Produire des transmissions orales et écrites
- Assurer le suivi et le partage des informations au sein de l'équipe

BLOC 3

Agir en matière de prévention

- Identifier et prévenir les risques
 - Participer aux actions de prévention et de vaccination
- Contribuer au bilan partagé de médication
- Informer et sensibiliser les patients
- Participer à la valorisation des actions de santé

BLOC 4

Gérer des flux des pharmaceutiques

- Gérer les stocks, commandes et livraisons
- Contrôler la qualité, la traçabilité
- Assurer les opérations de vente et de remboursement
- Organiser le stockage et les inventaires
- Participer à la mise en valeur des produits

BLOC 5

Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

- Construire son projet professionnel
- Valoriser ses compétences
- Rechercher et exploiter une information scientifique fiable

BLOC 6

Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Agir avec autonomie et responsabilité
- Travailler en équipe et en réseau
 - Respecter l'éthique, la déontologie et l'environnement
- Évaluer et améliorer sa pratique
- Prendre en compte le handicap et l'accessibilité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



Cours magistraux
(CM)



Travaux dirigés et Travaux pratiques
(TD/TP)



Formation en milieu professionnel
(entreprise)



Projets tutorés, travaux personnels et mémoires



Présentations orales



Contrôle continu et examens

SUIVI PÉDAGOGIQUE	
SUIVI EN ENTREPRISE	Deux visites annuelles sont réalisées par le formateur référent. Le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique assurent un suivi régulier de la progression. Les résultats et l'assiduité sont consultables sur le portail apprenant NET-YParéo. Un accompagnement pédagogique personnalisé peut être proposé si nécessaire.
ÉVALUATION	Les compétences sont évaluées tout au long de la formation par contrôle continu et mises en situation. Les modalités d'évaluation sont définies pour chacun des 6 blocs de compétences. La validation de l'ensemble des blocs permet l'obtention du DEUST (120 ECTS).
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	Cours magistraux, TD/TP et travaux pratiques. Mises en situation professionnelles. Projets tutorés et travaux personnels. Formation en entreprise en alternance.
MODALITÉS	Formation en alternance entre l'IFMP et l'entreprise. Approche pédagogique favorisant la pratique professionnelle, l'autonomie et le travail en équipe.

Les outils numériques

Le DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie, une formation en alternance pour devenir un professionnel compétent et polyvalent au service de la santé.



VOTRE ESPACE PERSONNEL



Votre identifiant, votre mot de passe et le guide d'utilisation de la plateforme seront transmis par mail avant la rentrée



PAGE D'ACCUEIL

Retrouvez les dernières nouvelles de l'IFMP, les annonces importantes et des liens utiles.



VIE AU CENTRE

Consultez votre formation, le calendrier, votre assiduité et les éventuelles sanctions.



ÉVALUATION

Accédez à vos bulletins, notes d'examens et appréciations.



PLANNING

Visualisez votre semaine courante, votre emploi du temps et votre plan de charge.



PÉDAGOGIE

Consultez vos cours, cahiers de textes, activités, documents de liaison et votre portefeuille de compétences.



BESOIN D'AIDE ?

En cas de problème de connexion ou de question, contactez l'équipe pédagogique.

@ contact@ifmpharmacie.fr

Développement durable

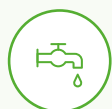
L'IFMP met en œuvre des actions concrètes pour réduire son impact environnemental au quotidien.



Sensibilisation au co-voiturage



Utilisation de produits de nettoyage écologiques



Robinetts poussoirs
pour limiter la consommation en eau



Maîtrise
de la consommation de papier



Cartouches d'encre imprimantes et photocopieurs



Utilisation de produits de nettoyage écologiques



Préparations TP



Recyclage du papier



Recyclage des ampoules, piles et batteries



Recyclage du plastique, canettes et verre



Installation de borne électriques

pour la recharge des voitures électriques sur Marseille et Aix-en-Provence



Merci de nous aider dans ces actions
en nous proposant d'autres idées !

Droits et devoirs de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage est défini par le Code du travail comme un contrat de travail de type particulier conclu entre l'apprenti (ou son représentant légal) et l'employeur.

Le contrat d'apprentissage repose sur des obligations réciproques :

- L'employeur s'engage à verser un salaire ainsi qu'à assurer une formation professionnelle complète à l'apprenti ;
- L'apprenti, pour sa part, s'engage à travailler pour son employeur pendant la durée prévue au contrat en suivant une formation dispensée d'une part en entreprise et d'autre part en centre de formation d'apprentis (CFA).



L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À

- ✓ Verser un salaire.
- ✓ Assurer une formation professionnelle complète.
- ✓ Accompagner l'apprenti tout au long de son parcours.



L'APPRENTI S'ENGAGE À

- ✓ Travailler pour son employeur pendant toute la durée du contrat.
- ✓ Suivre la formation dispensée en entreprise et à l'IFMP.
- ✓ Respecter les engagements liés au contrat d'apprentissage.

LES DROITS DE L'APPRENTI



Bénéficier du statut de salarié et d'une période d'essai de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise.



Bénéficier de la protection sociale comme l'ensemble des salariés y compris pendant le temps passé en formation à l'IFMP. De plus, l'entreprise doit vous proposer une mutuelle. Si l'apprentissage est votre premier contrat de travail, pensez à informer la caisse d'Assurance Maladie du changement de situation.



Capitaliser ses années de formation comme des années pleines à valoir sur sa retraite.



Bénéficier de la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun domicile / lieu de travail à hauteur de 50 % dans les mêmes conditions que les autres salariés.



Bénéficier de congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise (mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, soit 25 jours ouvrés minimum pour une année complète).



Disposer de 5 jours de congés spécifiques répartis sur la durée de la formation (en plus des congés légaux habituels) pour la préparation aux examens. Ces journées de révision sont à poser, en accord avec votre employeur, en dehors des périodes de formation, dans le mois qui précède l'examen final.

LES DEVOIRS DE L'APPRENTI



S'inscrire au CFA dispensant la formation.



Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IFMP.



S'impliquer dans la formation dispensée à l'IFMP comme dans l'entreprise.



Tenir à jour le livret de suivi pédagogique.



Suivre tous les enseignements, les travaux dirigés, les travaux pratiques et satisfaire au contrôle des connaissances en fournissant un travail personnel suffisant et régulier tout au long du cursus.



Respecter les horaires de travail pour développer une image positive et prouver vos capacités à vous insérer dans l'entreprise.



Transmettre, le cas échéant, les justificatifs d'absence tels qu'ils sont définis par le code du travail. Les autres absences sont définies comme injustifiées.

LES RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ
À L'IFMP ET À L'OFFICINE POUR L'APPRENTI

L'IFMP met à disposition de l'apprenti le Document Unique des évaluations des risques, ainsi que la pharmacie d'officine, ou la pharmacie à usage intérieur avec lequel il a signé son contrat d'apprentissage.

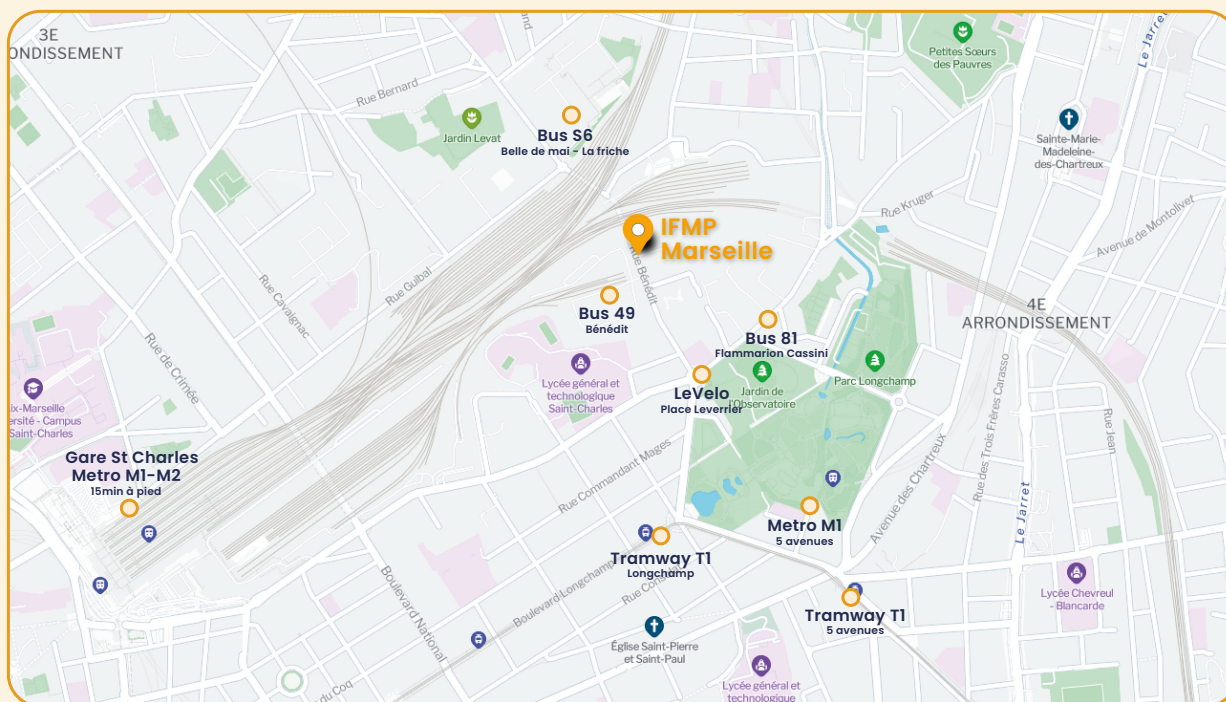
03.

Infos pratiques



Restauration et accès / Marseille

IFMP MARSEILLE



ADRESSE

IFMP Pharmacie de Marseille
38 rue Bénédict
13004 Marseille

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Metro M1 (Cinq Avenues Longchamp),
Metro M2 (Gare Saint Charles)
- Tramway T2 (Palais Longchamp)
- Bus N°49 (Bénédict),
Bus N°56 (Belle de mai - La friche),
Bus N°81 (Flammarion)
- Station Levélo (place Leverrier)

RESTAURATION



2 distributeurs de boissons chaudes,
3 distributeurs de boissons froides,
sandwichs et viennoiseries



7 fours à micro-ondes,
2 réfrigérateurs



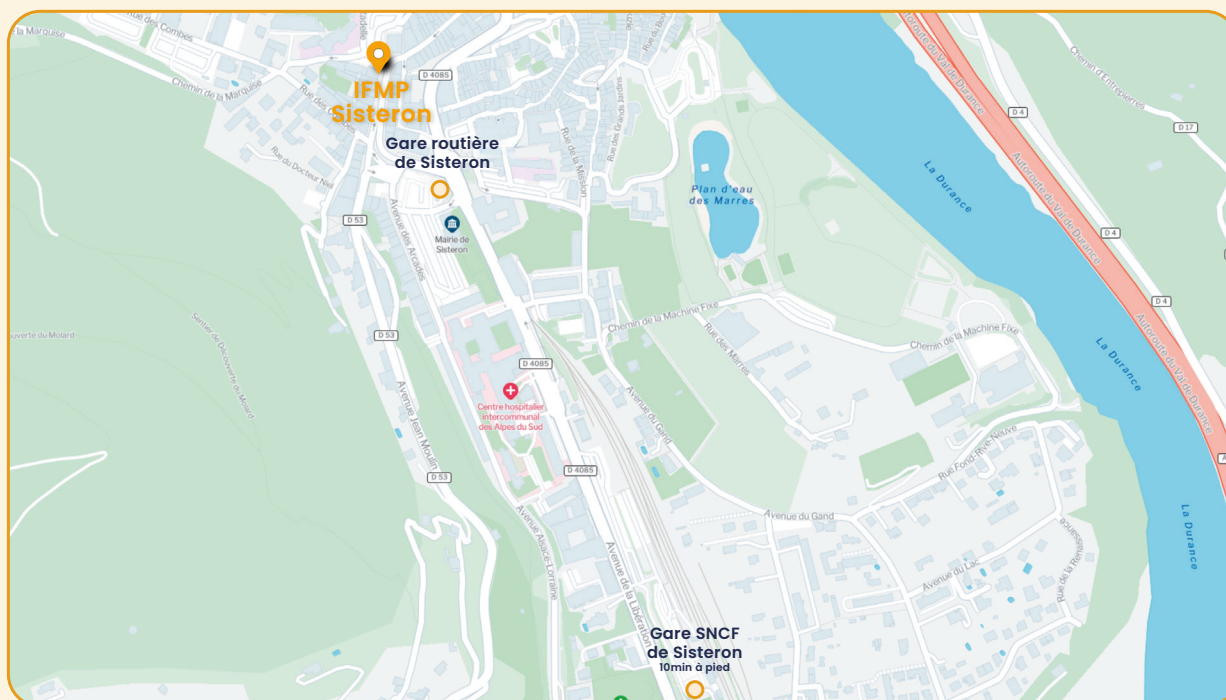
Plusieurs tables et chaises sous la
véranda du bâtiment Raybaut
(chauffée l'hiver).



À proximité de l'IFMP, se trouvent un snack, un supermarché et des restaurants.

Restauration et accès / Sisteron

IFMP SISTERON



ADRESSE

IFMP Sisteron
45 Place René Cassin
04200 Sisteron

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Gare routière de Sisteron,
Gare SNCF de Sisteron
- La navette Trèfle :
du mardi au samedi
toutes les 2h / 15 arrêts desservis
Gare de Sisteron et Gare routière desservies

Gratuit pour tous

RESTAURATION



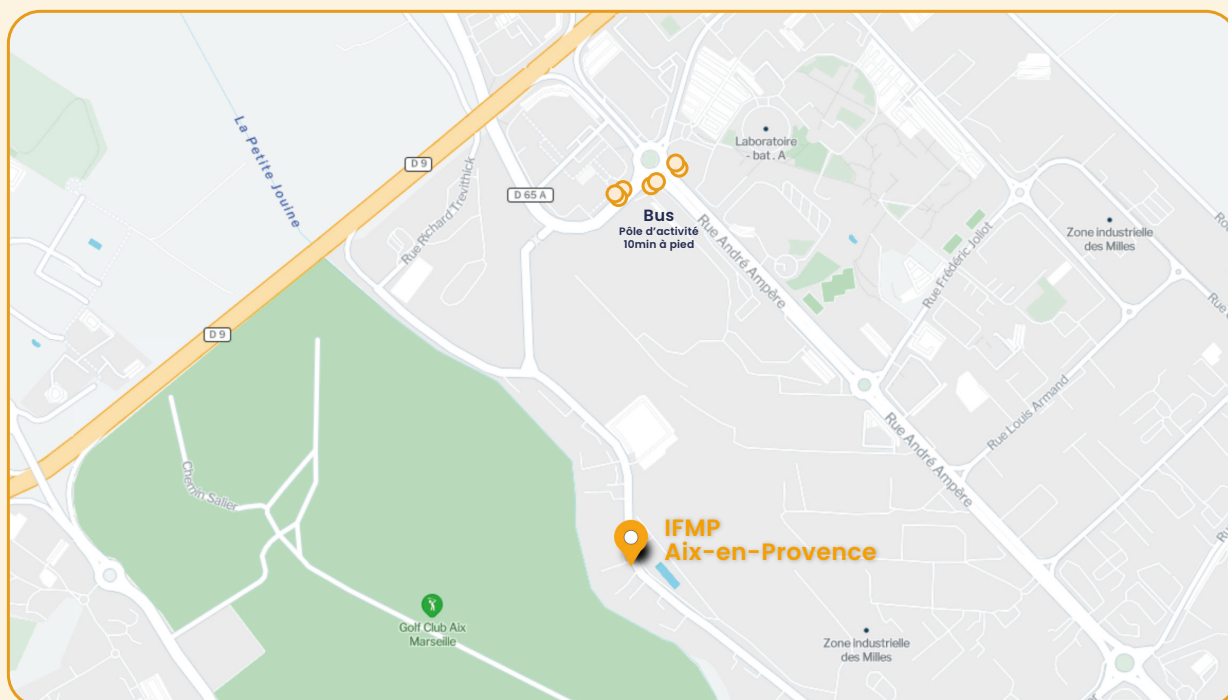
Cuisine équipée,
1 réfrigérateur,
2 four à micro-ondes



À proximité :
1 boulangerie,
1 épicerie et
1 restaurant.

Restauration et accès / Aix les Milles

IFMP AIX-EN-PROVENCE



ADRESSE

IFMP Aix-en-Provence
670 avenue Jean Perrin
13100 Aix les Milles

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Bus N°4, N°14, N°15, N°15SP, N°17, N°40, N°53, N°L049, N°101, N°161, N°191, N°211, N°241 (Pôle d'activité - 10min à pied)

RESTAURATION



Distributeur
de boissons chaudes



1 réfrigérateur
4 four à micro-ondes

Aides et contacts utiles

CONTACTS UTILES

OPCO EP

Tél. : 09 70 838 837

OPCO Santé

Tél. : 04 13 68 00 15

DREETS

Tél. : 04 86 67 32 00 (BDR)



FAIRE APPEL AU MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE :

L'article L6222-39 du Code du travail prévoit que tout employeur et apprenti puissent avoir un médiateur en cas de litige au sujet de l'exécution ou de la réalisation du contrat d'apprentissage.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le service apprentissage de l'IFMP.

AIDES POSSIBLES



AIDE AU LOYER

Profitez de cette subvention MOBILI-JEUNE versée tous les semestres pour alléger vos dépenses liées au logement

www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune



CAF

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales aide les personnes à faibles revenus pour payer leur loyer ou obtenir des aides financières (prime d'activité...). Ces aides sont calculées en fonction de nombreux critères (âge, revenu, situation familiale, etc)

www.caf.fr



FOYERS JEUNES TRAVAILLEURS

L'association loge de nombreux apprentis et salariés en contrat de professionnalisation dans ses résidences dans toute la France

www.unhaj.org



RTM

Voyagez à volonté sur le réseau RTM (bus, métro, tramway) avec le « Pass Permanent ». Pour bénéficier du tarif étudiant, vous devez avoir moins de 26 ans.

www.rtm.fr

Les employeurs ont l'obligation de prendre en charge 50% du coût des abonnements de transport public de leur salarié (prime transport).



CARTE D'ETUDIANT DES METIERS (-26 ans)

Dès que votre contrat d'apprentissage est signé et validé, il vous sera remis, en début d'année scolaire, une carte d'étudiant des métiers. Elle est établie pour les deux années de formation et offre divers avantages.



BESOIN D'AIDE ?

Pour toutes informations complémentaires sur les aides, le logement, la mobilité... veuillez-vous adresser au secrétariat de l'IFMP

AIDES POSSIBLES

PASS ZOU ! Etudes



Pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans : Valable du 1er septembre au 31 août, cet abonnement offre la possibilité de se déplacer en accès illimité sur les bus et trains de toute la région pour seulement 90 €. Il permettra non seulement d'effectuer les trajets scolaires du quotidien mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en périodes de vacances scolaires.

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/zou-etudes

PASS SANTE JEUNES (-26 ans)



Un chéquier à utiliser chez les médecins (généraliste ou spécialiste), dans un laboratoire de biologie médicale, en pharmacie (contraception), chez un psychologue.

www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sante-jeunes

LE PERMIS A 1€ PAR JOUR (-26 ans)



Un prêt jusqu'à 1200€, remboursement sur une durée de 20 à 40 mois, les mensualités ne peuvent excéder 30€ par mois.

www.securite-routiere.gouv.fr

SANTÉ

- **Comité Régional d'Education pour la santé (CRES)** – Tél. : 04 91 36 56 95
- **Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)** – Tél. : 04 91 59 83 83
- **Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions (AMPTA)** – Tél. : 04 91 56 08 40
- **SOS Femmes** – Tél. : 04 91 24 61 50
- **Dispositif Mon Soutien Psy** (jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire) : www.info.gouv.fr/actualite/monparcourspsy



Victime ou témoin de violences physiques, verbales ou psychologiques : contactez le **3919**.

En cas d'urgence ou de pensées suicidaires contactez sans délai le **3114**.

HANDICAP

- **AGEFIPH** (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées) : Vous pouvez bénéficier à la signature d'un contrat en alternance d'une aide dont le montant est en fonction de la durée du contrat. La demande d'aide à l'Agefiph doit être faite dans les trois mois suivant la date d'embauche.
Plus d'informations sur www.agefiph.fr/alternance
- **Liste des partenaires du territoire** susceptibles d'aider dans la prise en compte des PSH (publics en situation de handicap) : www.fiphfp.fr

Pour toutes demandes complémentaires sur le handicap, les aides, les aménagements... veuillez-vous adresser **au secrétariat** ou par mail : coulomb@ifmpharmacie.fr

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- **La Maison de la Justice et du Droit**, informations et renseignements gratuits et confidentiels – Tél. : 04.84.52.08.81

ORIENTATION

- **Faculté de pharmacie Aix-Marseille** : pharmacie.univ-amu.fr – Tél. : 04 91 83 55 00
- **Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ)** : www.cereq.fr
- **Orientation Région Sud** : www.orientation-regionsud.fr – Tél. : 0800 600 007
- **France Travail** : www.francetravail.fr



BESOIN D'AIDE ?

Nous tenons à votre disposition au secrétariat le « guide de l'urgence sociale ».

04.

Après le DEUST



Après le DEUST

Après l'obtention du DEUST, choisissez l'un de nos certificats pour développer votre expertise et valoriser votre profil professionnel.



CQP Phytothérapie aromathérapie, herboristerie

305 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Devenez spécialiste des plantes médicinales, des huiles essentielles et des produits naturels.

- **Conseiller et vendre** en toute sécurité des produits de santé à base de plantes.
- **Analyser** les besoins du patient et **proposer un conseil** associé à un traitement médical.
- **Organiser, gérer et animer** l'espace de vente dédié à la phytothérapie.
- **Réaliser des préparations** conformément aux bonnes pratiques de préparations et aux réglementations en vigueur.

100% DE RÉUSSITE EN 2026



CQP Conseiller(e) en dermocosmétique en pharmacie

278 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Spécialisez-vous dans le conseil en dermocosmétique et accompagnez vos clients vers des solutions adaptées à leurs besoins.

- **Proposer des conseils** associés à un traitement dermatologique.
- **Conseiller et vendre** des produits d'hygiène et de soins adaptés à un type et à un état de peau.
- **Apporter un conseil technique et personnalisé** aux clients à partir d'une analyse de leurs besoins.
- **Organiser et gérer** l'espace cosmétique de l'officine : élaborer la politique commerciale et promotionnelle du rayon, définir l'assortiment, négocier l'achat des produits et gérer le stock.

100% DE RÉUSSITE EN 2025 ET 2026



CQP Dispensation de matériel médical à l'officine

188 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Devenez expert du matériel médical et du maintien à domicile. Un accompagnement essentiel au quotidien pour vos patients.

- **Apporter un conseil technique et personnalisé** aux patients à partir d'une analyse de leurs besoins en matériel médical.
- **Analyser** l'environnement, les besoins du patient et leurs évolutions avec des outils et méthodes pour faciliter la vie de tous les jours.
- **Travailler en synergie** avec les autres professionnels et s'intégrer aux réseaux.
- **Maîtriser** la réglementation, la tarification, le remboursement des actes pour le maintien à domicile.

75% DE RÉUSSITE EN 2025

05.

Ressources



F.A.Q.

Tout ce qu'il faut savoir sur le contrat en alternance.

Pour toute question complémentaire, l'équipe de l'IFMP est à votre disposition.



QU'EST-CE QU'UN CONTRAT EN ALTERNANCE ?

Le contrat en alternance est un CDD (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou bien un CDI (Plan de développement des compétences pour les salarié(e)s d'officine) conclu entre un apprenant et un employeur.

L'alternance possède plusieurs avantages pour le(la) salarié(e). Ce contrat permet de préparer un diplôme tout en acquérant une expérience professionnelle rémunérée.



QUELLES SONT LES CONDITIONS PRÉALABLES ?

- Être soit français, soit ressortissant de l'UE, soit étranger disposant d'une autorisation de travail.
- Être titulaire d'un BAC, d'un DAEU ou d'un diplôme équivalent (sous réserve de validation de ce dernier). Pour les diplômes étrangers l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC est obligatoire.



Quelle est sa durée ?

La durée du contrat est de 24 mois, renouvelable une année en cas d'échec à l'examen final.



Quelle est la durée de la période d'essai ?

- **Contrat d'apprentissage** : 45 jours (jours en entreprise). Après ce délai, il est possible de mettre fin au contrat en accord avec l'employeur sans respecter de préavis.
- **Contrat de professionnalisation** : 30 premiers jours en entreprise. Le contrat peut être rompu par l'employeur ou par le/la salarié(e) sans motif et sans préavis. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée à l'IFMP ainsi qu'à l'organisme (OPCO) ayant enregistré le contrat.



QUEL SALAIRE ?

MONTANTS VALABLES AU 01/06/2026

Situation	Rémunération brute
Jusqu'à 25 ans inclus - 1 ^{re} année de formation	1 045,53 € brut
Jusqu'à 25 ans inclus - 2 ^e année de formation	1 250,90 € brut
Âgés de 26 ans et plus	1 867,02 € brut
Âgés de 30 ans et plus	Rémunération égale à 85% du salaire minimum conventionnel de branche sans pouvoir être inférieure à 100 % du SMIC

Lexique

Référent Pédagogique et Handicap :

Accueille et accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation. Il met en place les adaptations nécessaires, facilite leur intégration et coordonne les partenaires externes afin de garantir un accompagnement adapté.

Référent Développement Durable :

Sensibilise les apprenants et les équipes aux enjeux du développement durable. Il pilote les actions de l'IFMP visant à concilier performance, responsabilité sociale et préservation de l'environnement.

Référent Apprentissage (salarié de moins de 30 ans)

Accompagne les apprentis dans toutes les étapes de leur parcours : candidature, recherche d'employeur, contrat d'apprentissage, démarches administratives, suivi de la scolarité, gestion des absences, cartes d'étudiant des métiers et inscriptions aux examens.

Référent Social

Accueille, oriente et accompagne les apprenants confrontés à des difficultés personnelles ou sociales afin de favoriser leur autonomie, leur réussite et de prévenir les situations d'exclusion.

Référent mobilité

Développe les projets de mobilité en France et à l'international. Il met en place les partenariats, recherche les financements, prépare les participants et assure le suivi des actions menées.

Référent formation continue (salarié de 30 ans et plus)

Informe et accompagne les salariés de 30 ans et plus souhaitant intégrer le DEUST en formation continue. Il conseille également les préparateurs diplômés sur les formations de spécialisation (CQP Dermocosmétique, Dispensation du matériel médical, Phytothérapie, Aromathérapie & Herboristerie).

Formateur référent

Assure le lien entre l'IFMP, l'entreprise et le maître d'apprentissage. Il suit la progression de l'apprenant, organise deux visites annuelles en entreprise et participe à l'évaluation des compétences acquises.

Délégué de classe

Représente les apprenants auprès de l'équipe pédagogique et administrative. Il recueille leurs remarques, participe aux conseils de classe et transmet les informations utiles à l'ensemble de la promotion.

**Vous avez
des questions ?**

04.91.84.00.00

contact@ifmpharmacie.fr

WWW.IFMPHARMACIE.FR

